

6 Martigues Politique



Le tour de France de Gilles Le Bail sur « l'avenir des associations dans le cadre de la réforme des Collectivités Territoriales » a débuté le 20 octobre dernier par une conférence prononcée devant l'Association des Maires de France et l'Association des Départements de France.

Institutions. Entretien avec Gilles Le Bail, animateur d'un débat sur l'avenir des associations dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales qui aura lieu demain à la MJC.

Quelles perspectives à l'horizon 2014 ?

Dans les semaines qui ont suivi l'annonce de la réforme des collectivités territoriales - un dossier confié à Edouard Balladur par Nicolas Sarkozy -, les élus communistes et républicains de Martigues (PCE, PS et Verts...) ont tiré la sonnette d'alarme et ont multiplié les initiatives pour informer les citoyens sur les risques inhérents à cette réforme mise en application en 2014. Sur le thème de « l'avenir des associations dans le cadre de la réforme des Collectivités Territoriales », le débat public organisé samedi 20 mars à 16h à la Maison des jeunes et de la culture tombe donc à pic. Animé par Gilles Le Bail, délégué général de la Fédération française des MJC, président du Comité pour les relations Nationales et Internationales des Associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP), le débat public propose en effet de démontrer aux participants les difficultés concrètes auxquelles risquent d'être confrontées les associations et les changements profonds que la réforme est susceptible d'entraîner dans la société actuelle à l'échelle des territoires.

Points positifs minimes de la réforme

En préambule à l'entretien que Gilles Le Bail nous a accordé par téléphone, ce dernier commence par énumérer les quelques points positifs de la réforme. « Lors des prochaines élections municipales, les

élu(e)s des communautés de communes seront identifiés comme tels dans les listes électorales alors que jusqu'à présent, la répartition des sièges dans les communautés de communes était décidée après le scrutin. La démocratie locale y gagnera en lisibilité » indique Gilles Le Bail. Et celui-ci d'ajouter que dans le cadre de la RCT : « Les communes et les communautés de communes ne perdent pas leurs compétences générales, c'est à dire leurs capacités à orienter leur politique

en fonction des besoins identifiés par les élu(e)s sur leur territoire et leur liberté d'agir au plus près des attentes exprimées par la population ».

Mais ces avantages ne sont rien selon lui en comparaison des problèmes à ce jour non résolus.

« Que les compétences des conseils généraux et des conseils régionaux soient réunies dans la même institution (les futures Métropoles) facilitera la tâche et permettra de garder une cohérence au projet associatif

Mais on sait qu'un certain nombre d'actions existent grâce aux financements croisés des Conseils généraux, des Conseils régionaux, de l'État et des municipalités. Avec la fusion des deux compétences (CG et CR) dans une même institution, on ne sait pas encore si les soutiens seront à la hauteur... ».

Dans le contexte actuel de recentralisation des pouvoirs et compte tenu de cette incertitude, la question est d'après Gilles Le Bail éminemment politique. « En 2010, l'État Providence, c'est fini car la majorité des politiques publiques sont mises en œuvre par les collectivités » observe le conférencier avant de se demander logiquement « comment va s'organiser désormais le lien de confiance entre l'État (garant de l'égalité et de l'intérêt général), les collectivités (en phase avec les besoins des territoires) et les citoyens en recherche légitime de réponses à leurs souhaits ? ».

Des inquiétudes légitimes

En période de crise, ces incertitudes soulèvent des inquiétudes légitimes. D'après Gilles Le Bail : « si le statut et le rôle des associations venaient à être modifier, c'est effectivement le fonctionnement même de notre démocratie qui serait bouleversé avec l'émergence d'un nouveau mode de gouvernance » dans un cadre législatif imposé par l'UMP, un parti politique d'inspiration libérale.

« Aujourd'hui, la gouvernance est une responsabilité partagée entre l'État, les collectivités et les associations. Et grâce à la courroie de transmission des associations, on donne la parole à des citoyens et pas seulement à de simples consommateurs » remarque Gilles Le Bail qui se demande « comment et avec qui va se discuter dans les prochaines années ce qui relève de l'intérêt général dans une société de plus en plus minée par l'individualisme ? ».

De manière plus générale, ce no man's land politique dessine non seulement un avenir incertain pour les associations mais « il remet aussi en cause les liens d'appartenance entre les individus qui composent la cité » pense le délégué général de la Fédération française des MJC. Et ce dernier de conclure : « L'actuel gouvernement s'est vite débarrassé de l'épineux problème de la complexité des institutions née de la décentralisation sans procéder à un bilan exhaustif des politiques de proximités mises en place dans les territoires ». Autant de réflexions, d'idées et (sans doute) de propositions qu'il développera demain à 16h à la Maison des jeunes et de la culture.

MICHEL BAN

▲ Le débat aura lieu demain à 16h à la MJC. Le conférencier présentera « Le Manifeste des MJC. Pour dessiner ensemble la société de demain ». Suivra à 18h l'Assemblée Générale de la MJC de Martigues.

« Les assoc ont la cote »

Les différentes associations de France sont regroupées par secteurs (jeunesse, sports, solidarité...) et sont fédérées au sein d'un organisme indépendant : la Conférence Permanente des Coordinations des Associations (CPCA). La dernière réunion de cet organisme, qui s'est déroulée en décembre 2009 et à laquelle Gilles Le Bail a participé, fait ressortir d'après lui deux faits majeurs. « D'une part, les Français font confiance aux associations pour sortir de la crise, bien plus qu'aux hommes politiques et qu'aux chefs d'entreprises ». Le président de la Fédération Nationale de la MJC relève aussi « le souhait d'une professionnalisation plus importante des associations qui représentent 15% de



l'emploi non délocalisable en PACA ». Reste dans l'esprit de Gilles Le Bail « à reconnaître ces associations comme des acteurs essentiels de la société et non comme de simples variables d'ajustement ».

MB